

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 2 Mai 2023 à 19h.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
  - 4.1 Autorisation pour la parade du 150<sup>e</sup>
  - 4.2 Demande de gratuité pour l'activité des finissants de 6<sup>e</sup> année
  - 4.3 Entente de collaboration pour le projet CPE
  - 4.4 Paiement voirie hiver 2022-2023
5. FINANCES
  - 5.1 Compte pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
  - 6.1 Mandat MRC conception projets PAVL
  - 6.2 Demande de traverse piétonnière sur la route 269 intersection rue Champagne
  - 6.3 Mandat MRC estimation préliminaire réfection stationnement
7. PERSONNEL
8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande dans la politique de développement du territoire volet local

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Amendement au règlement numéro 226-2023 (Ballon)

11.2 Adjudication pour les travaux d'aménagement de l'immeuble au 463 rue Principale

11.3

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2023-05-122** Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

## 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**2023-05-123** Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril et de l'ajournement du 18 avril 2023.

## 4. LÉGISLATION

### 4.1. AUTORISATION POUR LA PARADE DU 150E

**2023-05-124** **Considérant** que le comité du 150<sup>e</sup> organise une parade le 24 juin 2023 dans les rues de la municipalité dans le cadre des festivités du 150<sup>e</sup> ;

**Considérant** que la Municipalité veut que cet événement soit visible et rassembleur ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande auprès du ministère des Transports pour

l'autorisation de la tenue de la parade du 150<sup>e</sup> sur la rue Principale le 24 juin 2023 ;

#### **4.2. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'ACTIVITÉ DES FINISSANTS DE 6<sup>E</sup> ANNÉE**

**2023-05-125**

**Considérant** que l'École primaire veut organiser une soirée honorifique pour les 6<sup>e</sup> années ;

**Considérant** que cette soirée aurait lieu au centre multifonctionnel Desjardins le 16 juin 2023 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la location du hall, du gymnase et du système de son portatif gratuitement à l'organisation ;

**Que** l'organisation de l'école primaire gère le montage de la salle et le ménage de fin de soirée afin de remettre les lieux dans le même état que lors de la prise en charge de la salle .

#### **4.3 ENTENTE DE COLLABORATION POUR LE PROJET CPE**

**2023-05-126**

**Considérant** que le conseil municipal désire effectuer le réaménagement d'un bâtiment existant qui servira à la bibliothèque et au nouveau CPE ;

**Considérant** que Desjardins désire s'associer, en tant que commanditaire associé pour le projet;

**Considérant** que les Parties désirent convenir des termes, conditions et modalités de la commandite Desjardins ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise monsieur Dany Quirion et monsieur Pier-Olivier Busque à signer l'entente de collaboration avec la Caisse Desjardins pour le projet du CPE.

#### **4.4 PAIEMENT VOIRIE HIVER 2022-2023**

**2023-05-127**

**Considérant** que les employés de la voirie ont effectué plusieurs heures en période hivernale ;

**Considérant** que le conseil municipal a validé les heures effectuées par les employés de la voirie à l'hiver 2022-2023 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les heures supplémentaires des employés de la voirie soient payées pour le travail effectué à l'hiver 2022-2023.

## 5. FINANCES

### 5.1. COMPTES POUR APPROBATION

**2023-05-128**

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de avril 2023 au montant total de 105 102.10 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	39 637.78 \$
Factures payées :	20 113.97 \$
Factures à payer :	45 350.35 \$

## 6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

### 6.1. MANDAT MRC CONCEPTION PROJETS PAVL

**2023-05-129**

**Considérant** que le conseil municipal désire améliorer et entretenir son réseau routier ;

**Considérant** que la MRC conçoit des projets dans le Programme d'aide à la voirie locale ;

**Considérant** que la MRC peut concevoir des projets pour le rang 4 et le Grand Shenley avec un mandat à l'heure;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le mandat soit donné à la MRC pour la conception des projets dans le Programme d'aide à la voirie local pour le rang 4 et le Grand Shenley.

## **6.2. DEMANDE DE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA ROUTE 269 INTERSECTIONS RUE CHAMPAGNE**

**2023-05-130**

**Considérant** que cette intersection est située dans une zone d'achalandage routière ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la demande de traverse piétonnière sur la route 269 intersections rue Champagne soit refusée.

## **6.3. MANDAT MRC ESTIMATION PRÉLIMINAIRE RÉFECTION STATIONNEMENT**

**2023-05-131**

**Considérant** que le conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection du stationnement du CPE ;

**Considérant** que le conseil désire avoir une estimation préliminaire des travaux ;

**Considérant** que la MRC est disposée à fournir une estimation préliminaire des travaux avec un mandat à l'heure ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le mandat soit donné à la MRC, à l'heure, pour une estimation préliminaire des travaux de réfection au stationnement du CPE.

## **7. PERSONNEL**

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. DEMANDE DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE VOLET LOCAL**

**2023-05-132**

**Considérant** que la MRC Beauce Sartigan offre une aide financière dans la politique du développement du territoire volet local ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour la création d'un terrain de pickleball ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière de 17 936\$ ;

**Que** la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

## 9. RAPPORT

## 10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2023

## 11. AUTRES SUJETS

### 11.1 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 226-2023

2023-05-133

**Considérant** par le *Règlement numéro 226-2023*, la Municipalité a décrété une dépense et un emprunt de 389 959\$ pour la réfection intérieure du bâtiment sis au 463, rue Principale;

**Considérant que** ce règlement a reçu l'approbation les approbations requises (personnes habiles à voter et ministère des Affaires municipales);

**Considérant que**, suite à l'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux, le montant de la dépense, pour la Municipalité, avec les taxes nettes s'élève à 456 683\$;

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier le *Règlement d'emprunt numéro 226-2023*, conformément à l'article 1076 du *Code Municipal* et ce, par résolution, pour approprier un montant de 66 724\$ du fonds général (surplus cumulé);

**Considérant que** cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt ni ne constitue une augmentation de charge pour les contribuables de la municipalité assujetties au paiement de l'emprunt;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le *Règlement d'emprunt numéro 226-2023* soit modifié de la façon suivante :

**Que** le titre du *Règlement numéro 226-2023* soit remplacé par ce qui suit :

« Règlement numéro 226-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 456 683\$ et un emprunt de 389 959\$ pour la réfection intérieure du bâtiment sis au 463, rue Principale. »

**Que** L'article 2 de ce règlement soit remplacé par ce qui suit :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses, pour des travaux de réfection du bâtiment principal sis au 463, rue Principale, selon l'estimation détaillée préparée par la firme WSP et la firme Roy Jacques Darisse Architectes Inc., numéro 111-20, en date du 27 octobre 2022, laquelle est complétée par le document préparé par le directeur général et greffier-trésorier en date du 2023-04-28, pour un montant de 433 773\$ incluant les frais, les taxes nettes, l'offre de services de la firme Roy Jacques Darisse Architectes Inc, au montant de 6574\$ incluant les taxes nettes, l'offre de service de la firme d'ingénierie WSP Inc. pour la surveillance et les plans TQC, au montant de 16 336\$, incluant les taxes nettes, pour un montant total de 456 683\$, incluant les taxes nettes. »;

**Que** le document joint en annexe « Projet CPE à ce jour » à la présente résolution fait partie intégrante du *Règlement numéro 226-2023* comme annexe « D » à ce règlement.

**Que** l'article 2.1 soit ajouté à ce règlement lequel se lit comme suit :

**« 2.1 Appropriation du fonds général**

Aux fins d'acquitter en partie le montant de la dépense prévu à l'article 2, le conseil approprie du fonds général (surplus cumulé) un montant de 66 724\$. »

**Que** soit remplacé de l'article 3 de la façon suivante :

« **3.** Aux fins d'acquitter le solde des dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 389 959\$ sur une période de 20 ans. »

**Que** le directeur général et greffier-trésorier transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une copie de la présente résolution conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 1076 du *Code Municipal*.

**11.2 ADJUDICATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE AU 463 RUE PRINCIPALE**

**2023-05-134**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans

le cadre de son projet d'aménagement bâtiment sis au 463, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** que ces entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (avant taxes) pour la partie municipale:

Construction JL Groleau Inc :	413 166.00\$
Action Estimation inc. :	442 151.00\$
Construction DLC :	447 000.00\$
Construction GBM :	466 122.00\$

**Considérant** que le montant (avant taxes) pour le prix total (Municipalité et CPE) du plus bas soumissionnaire est de 814 500.00\$ et que le CPE Boutons D'Or s'engage à assumer sa partie pour les travaux dès que son financement sera confirmé ;

**Considérant** que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par la firme d'architecte Roy Jacques Darisse Architectes Inc et la firme d'ingénierie WSP (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

**Considérant** que la firme Construction JL Groleau Inc. propose le prix le plus bas pour la partie municipale au montant de 413 166.00\$ avant taxes;

**Considérant** que la municipalité a obtenu l'acceptation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 19 avril 2023 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accorde le contrat pour les travaux d'aménagement de l'immeuble sis au 463, rue principale à la firme Construction JL Groleau Inc. pour un montant forfaitaire, avant taxes, de 413 166.00 \$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Que** la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention à du financement de toutes les parties pour leur montant attribué selon la soumission déposée soit un montant de 413 166.87\$ pour la municipalité et 401 333.13\$ pour le CPE Boutons d'Or ;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document inhérent à l'adjudication du contrat avec l'entreprise Construction JL Groleau Inc, relatif aux travaux d'aménagement de l'immeuble au 463 rue principale.

### 11.3



**Considérant**

**Considérant**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

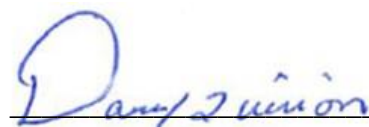
Aucune question n'a été posée.

## **13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2023-05-136**

Il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 3 mai 2023.

Il est 20h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier